

Comme sous Néron, l'apôtre prescrivait l'obéissance au pouvoir, sans pour cela approuver tout le régime de Néron.

Ce qui doit demeurer immuable c'est l'élément essentiel et divin de la famille: la procréation des enfants, l'union du père et de la mère pour veiller à leur éducation, l'assistance mutuelle des époux. Ces conditions peuvent se réaliser sous tous les régimes politiques et économiques. Quant au reste, on peut désirer que la femme ait l'administration intérieure du foyer, que dans les matières mixtes, comme l'éducation la carrière et le mariage des enfants, elle partage l'autorité avec son mari, qu'elle puisse avoir accès aux fonctions *compatibles avec ses devoirs d'épouse et de mère*. Ce sont là autant de questions d'espèce, comme disent les juristes, dont il faudra étudier la nature, l'étendue et l'application, selon les temps et les lieux. Mais l'enseignement de saint Paul, réglant uniquement l'attitude morale de la femme, laisse le champ ouvert à tous les progrès raisonnables dans la constitution du régime familial.

Saint Paul n'est donc ni féministe ni anti-féministe, au sens moderne de ces mots. Il est simplement apôtre du Christ, C'est-à-dire qu'il établit d'après les principes du christianisme la dignité et les devoirs généraux de la femme, laissant à la Providence de préciser ceux-ci et de maintenir celle-là.

Comment se réaliseront les améliorations désirables? Sera-ce par les âpres revendications d'un féminisme radical tendant à jeter la femme dans des fonctions pour lesquelles elle n'est pas faite et qui amènerait, avec beaucoup d'inconvénients personnels, la ruine du foyer? Assurément non. Ce ne sera pas non plus la mentalité révolutionnaire des suffragettes qui fera avancer la question dans sa vraie voie. Que sera-ce donc? L'étude raisonnée, l'action discrète mais féconde, la mise en valeur des dons que la Providence a départis à la femme, c'est-à-dire la sagesse, le travail, la bonté, le dévouement, résumés